

**PROCES-VERBAL  
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS  
DU 28 SEPTEMBRE 2018**

<b>MEMBRES PERMANENTS</b>			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
<b>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>			
Représentant des Conseils Régionaux	<b>DUJARDIN Jean-Marc</b>	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	<b>DISSAUX Jean-Claude</b>	Excusé	
Représentant des Conseils Départementaux	<b>HAUSSOULIER Stéphane</b> Vice-Président	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>COTEL Jacques</b>	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>DEFLESSELLE Claude</b>	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>RAOULT Paul</b>	Présent	
<b>REPRESENTANTS DES USAGERS</b>			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	<b>SKIERSKI Daniel</b>	Présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	<b>BARBIER Luc</b>	Présent	
Représentant des Professions Industrielles	<b>LUCQ Chantal</b>	Présente	
Autres usagers / Pêche maritime	<b>MONTASSINE Gérard</b>	Présent	
Autres Usagers / Professions agricoles	<b>FACT Olivier</b>	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	<b>LEMAY Patrick - Président</b>	Présent	
<b>REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS</b>			
Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	<b>RICOMES Monique</b>	Excusée	
DRAAF NPDCP par intérim ou son représentant	<b>MAURER Luc</b>	Excusé	Représenté par Mme LACOMBLEZ
DREAL NPDCP, délégué de Bassin ou son représentant	<b>MOTYKA Vincent</b>	Excusé	Représenté par M.PREVOST
DRFIP NPDCP et du département du Nord ou son représentant	<b>DE JEKHOWSKY Laurent</b>	Excusé	
<b>REPRESENTANT DU PERSONNEL</b>			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	<b>KARPINSKI Jean-Philippe</b>	Présent	

<b>MEMBRES NON PERMANENT</b>			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
<b>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>			
Représentante des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>DETOURNAY Alain</b>	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>LECLERCQ Jérôme</b>	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>LENGLET Bernard</b>	Présent	
Représentante des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>LEVEUGLE Emmanuelle</b>	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>PATRIS Jacques</b>	Présent	
<b>REPRESENTANTS DES USAGERS</b>			
Représentant des Professions Agricoles	<b>ROUSSEL Bruno</b>	Excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	<b>Vacant</b>		
Représentant des consommateurs	<b>SIX Alain</b>	Excusé	
Autres Usagers / Distributeurs d'eau	<b>MOUSTY Paul</b>	Excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	<b>VANTYGHEM Thierry</b>	Excusé	

*[Signature]*

*[Signature]*

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
SGAR NPDCP <i>ou son représentant</i>	<b>DINDAR Céline</b>	Excusée	
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord <i>ou son représentant</i>	<b>COUPU Jean-Marie</b>	Excusé	
Directeur Général Délégué du BRGM <i>ou son représentant</i>	<b>TOULHOAT Pierre</b>	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres <i>ou son représentant</i>	<b>GAUTHIER Odile</b>	Excusée	Représenté par M.JAMES Matthieu
Directeur Général de VNF <i>ou son représentant</i>	<b>GUIMBAUD Thierry</b>	Excusé	Représenté par M.MATRAT Olivier
Directeur Général de l'Agence Française pour la Biodiversité <i>ou son représentant</i>	<b>FAURIEL Olivier (délégation permanente de M.AUBEL)</b>	Excusé	
Directeur du Grand M aritime de Dunkerque	<b>RAISON Stéphane</b>	Excusé	

#### REPRESENTANT DU PERSONNEL

Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	<b>LEFEBVRE Jean-Pierre</b>	Excusé	
---	-----------------------------	--------	--

#### Membres Consultatifs

	Présents
<b>LALANDE Michel</b> Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
<b>DOSIMONT Pascal</b> Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
<b>FLAJOLET André</b> Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Excusé
<b>CANNEVA Guillem</b> Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
<b>SOUSSAN COANTIC Jocelyne</b> Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
<b>GALTIER Bertrand</b> Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de M. AGBEKODO, Mme MARTIN, M. VALIN, M. BIZAIS, Mme VALLEE, M. JOURDAN, M. BLIN, M. LEMAIRE, Mme LESSENS, Mme LEROY.	Présent

**RELEVÉ DE DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS  
DU 28 SEPTEMBRE 2018**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2018	X				Unanimité
2	2.2.1	PF ÉPURATION INDUSTRIELLE (X132) (20074)	X				Unanimité
	2.2.1	PF SITES POLLUÉS (HORS SITE ORPHELINS) (X135) (20088)	X				Unanimité N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. DETOURNAY Alain : 2 dossiers : 57993.00, 57995.00 - Métropole Européenne de Lille
3	3.2.1	PF STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES (X110)(20000)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M.RAOULT Paul, 4 dossiers : 57496.00, 57425.00, 57819.00, 57909.00 - Régie Noréade N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M.DETOURNAY Alain : 1 dossier : 57308.00 - Métropole Européenne de Lille

3 B9

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.3.1	18-I-026	PF TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES (X115) (20002)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. DUJARDIN Jean-Marc : 1 dossier : 57032.00 - Région Hauts de France
3.5.1	18-I-027	PF RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (X120) (20009)	X				Unanimité N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. DETOURNAY Alain, 1 dossier : 98286.00 - Métropole Européenne de Lille N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. PATRIS Jacques, 1 dossier : 57348.00 - Communauté Urbaine d'Arras
3.6.1	18-I-028	PF REHABILITATION RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (X122)(20011)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. RAOUL Paul, 26 dossiers : 57431.00, 57122.00, 57430.00, 57673.00, 57820.00, 57130.00, 57161.00, 57162.00, 57174.00, 57397.00, 57398.00, 57421.00, 57422.00, 57423.00, 57457.00, 57461.00, 57463.00, 57668.00, 57683.00, 57739.00, 57747.00, 57749.00, 57760.00, 57447.00, 57674.00, 57733.00 - Régie Noréade Unanimité N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. DUJARDIN Jean-Marc : 1 dossier : 57183.00 - Région Hauts de France N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. DETOURNAY Alain, 5 dossiers : 30644.00, 57535.00, 57536.00, 57543.00, 57544.00 - Métropole Européenne de Lille N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. RAOULT Paul, 1 dossier : 57120.00 - Régie Noréade

Bc  
h

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.7.1	18-I-029	PF RÉSEAUX EAUX PLUVIALES MARCOING (X124)(20005)	X				Unanimité
4	18-I-030	PF ÉCONOMIES D'EAU (X210) (20035)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. RAOULT Paul, 15 dossiers : 57220.00, 57221.00, 57222.00, 57223.00, 57224.00, 57225.00, 57226.00, 57227.00, 57228.00, 57274.00, 57275.00, 57276.00, 57277.00, 57302.00, 57311.00 - Régie Noréade
4.3.1	18-I-031	PF PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES (X230) (20021)	X				Unanimité
4.4.1	18-I-032	PF PROTECTION RESSOURCE ACQUISITIONS FONCIÈRES (X232) (20023)	X				Unanimité N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. DETOURNAY Alain, 1 dossier : 57333.00 - Métropole Européenne de Lille
4.5.1	18-I-033	PF AMÉLIORATION QUALITÉ EAU POTABLE (X250) 12(20025)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. RAOULT Paul, 1 dossier : 57163.00 - Régie Noréade
4.6.1	18-I-034	PF SÉCURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE (X251) (20027)	X				Unanimité N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. DETOURNAY Alain, 1 dossier : 57527.00 - Métropole Européenne de Lille  N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. RAOULT Paul 2 dossiers : 57500.00, 57669.00 - Régie Noréade

 134

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.7.1	18-I-035	PF ÉCONOMIES D'EAU ET RECHERCHE FUTILES (X252) (20029)	X				N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés : M. COTEL Jacques, 1 dossier : 57806.00.00 - Communauté de Communes de l'Oise Picarde
5	18-I-036	PF POLLUTIONS DIFFUSES (X182) (20014)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. FAICT Olivier, 3 dossiers : 57688.00, 57750.00, 99346.01 - Chambre d'Agriculture de la Somme
6	18-I-037	ENGAGEMENT FINANCIER PRIS EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DE COURS D'EAU - LIGNE X240 (19975)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. RAOULT Paul, 1 dossier : 57903.00 - Communauté de communes du Pays de Mormal  N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. PATRIS Jacques, 1 dossier : 57724.00 - Communauté Urbaine d'Arras

BG

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.3.1	18-I-038	ENGAGEMENTS FINANCIERS PRIS EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DE ZONES HUMIDES - LIGNE X243 (19976)	X		X	X	N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. DUJARDIN Jean-Marc, 1 dossier : 56897.00 - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois  N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. RAOULT Paul, 1 dossier : 56897.00 - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois  N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. DETOURNAY Alain, 1 dossier : 56911.00 - Métropole Européenne de Lille  N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés : M. COTEL Jacques, 1 dossier : 56914.00 - Communauté de Communes de l'Oise Picarde  Sur les 8 dossiers présentés :  - 7 dossiers adoptés à l'unanimité,  - 1 refus de participation financière à la SCI Les BOREL, dossier n°56920 par 11 voix contre et 2 abstentions sur 13 votants en raison de l'objet social du demandeur qui ne permet pas de s'assurer de l'usage des fonds publics dans un but d'intérêt général ; c.f. création d'une délibération particulière 18-I-043
6.3.2	18-I-043	REFUS DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA SCI LES BOREL -- X243	X				Unanimité Délibération créée en séance suite à refus de participation financière
6.4.1	18-I-039	ENGAGEMENTS FINANCIERS PRIS EN FAVEUR DE LA PREVENTION DES INONDATIONS - LIGNE X244 (1977)	X				Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.5.1	18-I-040	ENGAGEMENTS FINANCIERS PRIS EN FAVEUR DES ACQUISITIONS FONCIERES DE ZONES HUMIDES - LIGNE X245 (19978)	X				Unanimité
6.6.1	18-I-041	ENGAGEMENTS FINANCIERS PRIS EN FAVEUR DU RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE - LIGNE X246 (19979)	X				Unanimité N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. ROUSSEL Bruno, 1 dossier : 57910.00 - Syndicat Mixte Canche et Affluents
7	7.2.1	PF ÉLABORATION ET SUIVI DES SAGE COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS (X290) (20031)	X				Unanimité N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. PATRIS Jacques, 1 dossier : 57717.00 - Communauté Urbaine d'Arras

BC

*[Signature]*

## Ordre du jour

### **1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2018**

### **2 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles :**

2.1 - Situation des engagements (ligne X13) et participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne X132)

2.2 - Participations financières dans le cadre de l'appel à projets bailleurs

### **3 - Épuration publique :**

3.1 - Ouvrages d'épuration : Situation des engagements (lignes X110, X113, X115)

3.2 - Participations financières aux ouvrages d'épuration (ligne X110)

3.3 - Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie (ligne X115)

3.4 - Réseaux d'assainissement : Situation des engagements (lignes X120, X122, X123, X124)

3.5 - Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120)

3.6 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

3.7 - Participation financière aux réseaux d'eaux pluviales (ligne X124)

### **4 - Eau potable :**

4.1 - Situation des engagements (lignes X23, X25, X21)

4.2 - Participations financières aux économies d'eau dans le cadre de l'appel à projets fuites (ligne X210)

4.3 - Participations financières à la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne X230)

4.4 - Participation financière à la protection de la ressource aux acquisitions foncières (ligne X232)

4.5 - Participation financière pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée (ligne X250)

4.6 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

4.7 - Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites (ligne X252)

### **5 - Lutte contre la pollution agricole :**

5.1 - Situation des engagements (lignes X18 et X152)

5.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)

### **6 - Restauration et gestion des milieux aquatiques :**

6.1 - Situation des engagements (ligne X24)

6.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)

6.3 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243)

6.4 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244)

6.5 - Participations financières en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245)

6.6 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246)

### **7 - Appui à la gestion concertée :**

7.1 - Situation des engagements (ligne X29)

7.2 - Participation financière en faveur de l'élaboration et le suivi des SAGE (ligne X290)

h

134

## OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY ouvre la séance à 9h37.

### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2018

M. LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 25 mai 2018.

***Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 25 mai 2018 est adopté à l'unanimité.***

### 2. LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES

M. VALIN, en référence au point n°2 du dossier de séance de la CPI du 28 septembre 2018, présente la situation des engagements des lignes X13 et participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne X132) et sites pollués (ligne X135)

#### 2.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°2.1 du dossier de la CPI du 28 septembre 2018.

#### Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision. (c.f. détails du point de présentation n°2.1 du dossier de la CPI du 28 septembre 2018.

● **11 dossiers de participations financières pour un montant de 2 649 941 €.**

- 53626.00 OPH EN SOMME (OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT EN SOMME)
- 57793.00 BRASSERIE DE SAINT SYLVESTRE
- 57879.00 LILLE METROPOLE HABITAT OPH DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57880.00 PAS DE CALAIS HABITAT
- 57881.00 IMMOBILIERE NORD ARTOIS SA HLM
- 57921.00 RELAIS FRIGORIFIQUE A21
- 57922.00 DCX CHROME
- 57924.00 SCI DOUVIRIN 8
- 57929.00 SPECITUBES
- 57935.00 SICAL
- 57957.00 VIZEONORD

**PAS DE REMARQUE**

***La délibération « EPURATION INDUSTRIELLE »***

***avec ses 11 dossiers***

***(n°18-I-023)***

***est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

**N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. DETOURNAY Alain : 2 dossiers : 57993.00, 57995.00 - Métropole Européenne de Lille**

34

SM

## **2.2 Participations financières dans le cadre de l'appel à projets bailleurs (ligne X135)**

### **Dossiers présentés**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°2.2. du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

● **2 dossiers de participations financières pour un montant de 474 900 €.**

- 57993.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57995.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

### **REMARQUES ET DEBATS**

**M. LEMAY** indique que le résultat de l'appel à projet est décevant d'autant que la demande venait des organismes bailleurs.

**M. RAOULT** mentionne qu'il faut persévérer dans la démarche. Il indique qu'il n'est pas normal que ce soient les bailleurs qui continuent à gérer les réseaux, et qu'il serait souhaitable que ceux-ci soit gérés par les communes ou les intercommunalités.

**M. KARPINSKI** précise que 3 dossiers vont partir en rétrocession auprès des communes.

### ***La délibération « SITES POLLUES (HORS SITES ORPHELINS) »***

***avec 2 dossiers***

***(n°18-I-024)***

***est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

**N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. DETOURNAY Alain : 2 dossiers : 57993.00, 57995.00 - Métropole Européenne de Lille**

## **3. EPURATION PUBLIQUE**

### **3.1 OUVRAGES D'EPURATION**

#### **Situation des engagements**

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.1 du dossier de la CPI du 28 septembre 2018.

### **3.2 Participations financières en faveur de la réalisation des ouvrages d'épuration (ligne X110)**

#### **Dossiers présentés**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.2. du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

● **10 dossiers de participations financières pour un montant de 3 674 959 €.**

- 57715.00 CC 7 VALLEES
- 12177.01 DESVRES
- 57685.00 CA HENIN-CARVIN
- 57755.00 CC HAUTE DEULE
- 57308.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57496.00 REGIE NOREADE
- 57425.00 REGIE NOREADE

- 57819.00 REGIE NOREADE
- 57909.00 REGIE NOREADE
- 57864.00 CC VIMEU

#### **REMARQUES ET DEBATS :**

**M. LEMAY** souligne un retard dans l'avancement des projets et s'interroge quant à la consommation complète de la ligne pour la fin de l'année.

**M. BIZAIS** explique que le Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 va prévoir une adaptation de programme qui conduira à ramener le montant de dotations de 14 à 10 millions d'euros qui seront réaffectés sur les lignes en besoin.

**M. RAOULT** s'exprime avec l'autorisation de Monsieur le Président. Il souligne qu'il y a un problème et qu'il ne suffit pas de faire des manipulations financières. Il demande si les déversoirs d'orages dépendent de cette même ligne.

**M. VALIN** confirme qu'il s'agit bien de cette ligne. La délibération du futur programme indique que pour financer des investissements sur des stations d'épuration, il faut que la collectivité ait fait une étude de réseaux ainsi qu'un programme d'actions limitant ses rejets aux réseaux afin d'assurer l'Agence de l'efficacité de l'investissement sur la station pour atteindre le bon état.

**M. RAOULT** souligne qu'il va y avoir beaucoup d'agglomérations qui ne seront plus conformes.

**M. VALIN** précise qu'en ce qui concerne le pluvial, l'agglomération passera à l'état « en cours de conformité ». Il souligne que cet état peut durer 10 ans afin de faire des études et des travaux. Il indique que le programme d'intervention s'est basé sur cette cohérence.

**M. PREVOST** indique qu'un groupe de travail associant les services de Police de l'Eau s'est créé afin de savoir comment appliquer cette réglementation.

**M. GALTIER** précise que pour le 11<sup>ème</sup> programme, cela n'aura pas d'effet sur l'éligibilité aux aides de l'Agence. Il indique que le fait de n'être pas conforme au titre des eaux pluviales n'est pas un critère d'élimination de l'aide.

**M. RAOULT** indique que la façon dont cela est rédigé actuellement prête à confusion.

#### ***La délibération « PF STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES »***

***avec 10 dossiers***

***(n°18-I-025)***

***est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

**N'a pas participé au vote et au débat (sauf avec l'autorisation du Président) pour les dossiers concernés M.RAOULT Paul,**

**4 dossiers : 57496.00, 57425.00, 57819.00, 57909.00 - Régie Noréade**

**N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M.DETOURNAY Alain : 1 dossier : 57308.00 - Métropole Européenne de Lille**

### **3.3 Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie (ligne X115)**

#### **Dossiers présentés**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.3. du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 28 septembre 2018

13

34 

● **14 dossiers de participation financière pour un montant de 5 637 450 €.**

- 57032.00 REGION HAUTS DE France
- 57705.00 WIMEREUX
- 57617.00 CA BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 57618.00 CA BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 57253.00 CA LENS LIEVIN
- 53228.00 CA HENIN CARVIN
- 57878.00 MAZINGARBE
- 98286.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57334.00 NOYELLES GODAULT
- 57451.00 SI ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 57348.00 CU ARRAS
- 57772.00 SI ASSAINISSEMENT ET EVACUATION EAUX PLUVIALES REGION DENAIN
- 57714.00 FORT MAHON PLAGE
- 57865.00 CC VIMEU

**PAS DE REMARQUE**

***La délibération « TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES »***

***avec 14 dossiers***

***(n°18-I-026)***

***Est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions***

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. DUJARDIN Jean-Marc : 1 dossier : 57032.00 - Région Hauts de France**

**N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. DETOURNAY Alain, 1 dossier : 98286.00 - Métropole Européenne de Lille**

**N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. PATRIS Jacques, 1 dossier : 57348.00 - Communauté Urbaine d'Arras**

**3.4. Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie (ligne X120)**

**Situation des engagements**

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.4. du dossier de la CPI du 28 septembre 2018

**3.5 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

**3.5. Participations financières en faveur des réseaux d'assainissement (X120)**

**Situation des engagements**

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.5. du dossier de la CPI du 28 septembre 2018

**Dossiers présentés**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.5. du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

● **66 dossiers de participations financières pour un montant de 9 835 003 €.**

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 28 septembre 2018

14

*h*

*14*

- 33886.00 SI EAUX ASS A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES
- 53175.00 CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 53232.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN CARVIN
- 53460.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LENS LIEVIN
- 57122.00 REGIE NOREADE
- 57130.00 REGIE NOREADE
- 57161.00 REGIE NOREADE
- 57162.00 REGIE NOREADE
- 57174.00 REGIE NOREADE
- 57397.00 REGIE NOREADE
- 57398.00 REGIE NOREADE
- 57421.00 REGIE NOREADE
- 57422.00 REGIE NOREADE
- 57423.00 REGIE NOREADE
- 57430.00 REGIE NOREADE
- 57431.00 REGIE NOREADE
- 57447.00 REGIE NOREADE
- 57457.00 REGIE NOREADE
- 57459.00 CC DE L'EST DE LA SOMME
- 57461.00 REGIE NOREADE
- 57463.00 REGIE NOREADE
- 57490.00 CC DE LA REGION D'AUDRUICQ
- 57491.00 CC DE LA REGION D'AUDRUICQ
- 57505.00 LONGPRE LES CORPS SAINTS
- 57520.00 CA DU PAYS DE SAINT OMER
- 57521.00 CA DU PAYS DE SAINT OMER
- 57522.00 CA DU PAYS DE SAINT OMER
- 57523.00 CA DU PAYS DE SAINT OMER
- 57545.00 LA FABRIQUE DES QUARTIERS LILLE METROPOLE SPLA
- 57547.00 CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 57548.00 CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 57550.00 CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 57551.00 CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 57552.00 CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 57553.00 CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 57554.00 CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 57555.00 CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 57557.00 CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 57558.00 CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 57578.00 CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- 57580.00 CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- 57581.00 CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- 57595.00 CC DE LA REGION D'AUDRUICQ
- 57598.00 CC DE LA REGION D'AUDRUICQ
- 57600.00 SI EAUX ASSAINISSEMENT A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES
- 57601.00 SI EAUX ASSAINISSEMENT A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES
- 57607.00 CC PAYS D'OPALE
- 57611.00 RETY
- 57661.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 57668.00 REGIE NOREADE
- 57673.00 REGIE NOREADE
- 57674.00 REGIE NOREADE

DS  


- 57683.00 REGIE NOREADE
- 57716.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES
- 57733.00 REGIE NOREADE
- 57747.00 REGIE NOREADE
- 57749.00 REGIE NOREADE
- 57760.00 REGIE NOREADE
- 57820.00 REGIE NOREADE
- 57826.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS
- 57831.00 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
- 57839.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 57846.00 SI ASSAINISSEMENT VALLEE DE LA SELLE
- 57859.00 SI ASSAINISSEMENT ST BLIMONT – VAUDRICOURT

**PAS DE REMARQUE**

***La délibération « RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »***

**Avec ses 66 dossiers**

**(n°18-I-027)**

***est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. RAOUL Paul,  
26 dossiers : 57431.00, 57122.00, 57430.00, 57673.00, 57820.00, 57130.00, 57161.00, 57162.00, 57174.00, 57397.00,  
57398.00, 57421.00, 57422.00, 57423.00, 57457.00, 57461.00, 57463.00, 57668.00, 57683.00, 57739.00, 57747.00, 57749.00,  
57760.00, 57447.00, 57674.00, 57733.00 - Régie Noréade

**3.6. Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement  
(ligne X122)**

**Dossiers présentés**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.6. du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

**• 43 dossiers de participations financières pour un montant de 5 903 597 €.**

- 30644.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 53348.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 53677.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 56350.00 SYNDICAT ASSAINISSEMENT VALLEE DU HAUT LIGER
- 57120.00 REGIE NOREADE
- 57183.00 REGION HAUTS-DE-FRANCE
- 57346.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 57376.00 SI D'ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 57448.00 SI D'ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 57466.00 SYND INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT TRITH ST LEGER
- 57477.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
- 57510.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
- 57535.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57536.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57543.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57544.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57567.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 57610.00 SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES
- 57613.00 SI D'ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 57614.00 SI D'ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 57619.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

h

139

- 57621.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 57622.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 57625.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 57626.00 SI D'ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 57628.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 57640.00 SI D'ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 57649.00 SYND INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT TRITH ST LEGER
- 57662.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 57664.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 57665.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 57666.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 57667.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 57711.00 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
- 57774.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 57775.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 57776.00 SI D'ASSAINISSEMENT ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA REGION DE DENAIN
- 57778.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 57779.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 57781.00 BUSIGNY
- 57834.00 ABBEVILLE
- 57841.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 57866.00 CC DU VIMEU

#### REMARQUES ET DEBATS :

**M. LEMAY** s'interroge sur la diminution du nombre de dossiers.

**M. VALIN** explique que les dossiers sont arrivés moins vite que prévu dans les Programmes Pluriannuels Concertés.

**M. RAOULT** avec l'autorisation de s'exprimer accordée par le Président, précise qu'il s'agit d'un effet de la loi NOTRE.

#### ***La délibération « REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »***

**Avec ses 43 dossiers**

**(n°18-I-028)**

***est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

**N'a pas participé au vote et au débat (sauf avec autorisation du Président) pour les dossiers concernés M. DUJARDIN Jean-Marc : 1 dossier : 57183.00 - Région Hauts de France**

**N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. DETOURNAY Alain, 5 dossiers : 30644.00, 57535.00, 57536.00, 57543.00, 57544.00 - Métropole Européenne de Lille**

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. RAOULT Paul, 1 dossier : 57120.00 - Régie Noréade**

#### **3.7. Participation financière aux réseaux d'eaux pluviales**

**(ligne X124)**

#### **Dossier présenté**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.7. du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

*bx* *54*

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 79 170 €.

- 57456.00 MAIRIE MARCOING

## REMARQUES ET DEBATS

M. RAOULT souligne que la politique des eaux pluviales n'est pas intégrée par les élus

M. COTEL indique qu'il y a des précipitations plus importantes qu'auparavant avec des répercussions au milieu naturel.

### **La délibération « RESEAUX D'EAU PLUVIALES - MARCOING »**

**avec 1 dossier**

**(n°18-I-029)**

Est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

## **4 – EAU POTABLE**

### **4.1. Situation des engagements**

c.f. tableau de situation des engagements en point n°4.1 du dossier de la CPI du 28 septembre 2018.

### **4.2. Participations financières aux économies d'eau dans le cadre de l'appel à projets fuites (X210)**

#### **Dossiers présentés**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.2. du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

- 34 dossiers de participation financière pour un montant de 7 662 503.00 €.

- 56972.00 HERMIES
- 57021.00 SI DES EAUX DE PICARDIE
- 57132.00 SIEP DU SANTERRE
- 57220.00 REGIE NOREADE
- 57221.00 REGIE NOREADE
- 57222.00 REGIE NOREADE
- 57223.00 REGIE NOREADE
- 57224.00 REGIE NOREADE
- 57225.00 REGIE NOREADE
- 57226.00 REGIE NOREADE
- 57227.00 REGIE NOREADE
- 57228.00 REGIE NOREADE
- 57231.00 SI EAUX DE PICARDIE
- 57232.00 SI EAUX DE PICARDIE
- 57233.00 SI EAUX DE PICARDIE
- 57234.00 SI EAUX DE PICARDIE
- 57235.00 SI EAUX DE PICARDIE
- 57274.00 REGIE NOREADE
- 57275.00 REGIE NOREADE
- 57276.00 REGIE NOREADE
- 57277.00 REGIE NOREADE

- 57281.00 SIVU DES EAUX DE CROISSETTE HERICOURT
- 57282.00 SIVU DES EAUX DE CROISSETTE HERICOURT
- 57288.00 COMMUNAUTE D'AGGLO AMIENS METROPOLE
- 57302.00 REGIE NOREADE
- 57304.00 SIAEP DES VALLEES DES EVOISSONS ET DE LA POIX
- 57305.00 SIAEP DES VALLEES DES EVOISSONS ET DE LA POIX
- 57306.00 SIAEP DES VALLEES DES EVOISSONS ET DE LA POIX
- 57309.00 AIRAINES
- 57311.00 REGIE NOREADE
- 57507.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 57508.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 57689.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 57690.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

#### REMARQUES ET DEBATS :

**M. BARBIER** indique que vu l'ampleur des dossiers déposés, il est surpris que cela ne représente que 0,6 % de l'enveloppe annuelle. Il demande une projection afin de savoir combien de projets de ce type pourraient encore être présentés pour le 11<sup>ème</sup> programme.

**Mme VALLEE** précise qu'il est possible de calculer le volume de rendement. Elle souligne qu'il s'agit d'un calcul théorique.

**M. BARBIER** précise qu'il est important d'avoir des indicateurs pour pouvoir défendre des budgets à la baisse, cela permettrait d'avoir une notion pour les années à venir.

**Mme VALLEE** propose de faire un bilan pour les 3 années des appels à projets pour la prochaine commission.

**M. LEMAY** souligne l'importance de la commission, par le fait qu'il y a encore des réseaux qui se dégradent. Il s'interroge quant aux matériaux utilisés et demande s'il n'existe pas d'autres matériels qui permettraient d'avoir de meilleurs résultats. Il s'interroge sur l'investissement dans un matériel plus pérenne.

**Mme LEVEUGLE** s'interroge sur la sélection des dossiers et sur le rendement du SIVOM du béthunois.

**M. VALIN** précise que la sélection des dossiers se fait par rapport au rendement et au rapport coût efficacité.

**M. KARPINSKI** précise que le rendement du SIVOM est passé de 59 % à 72 % en quatre ans avec beaucoup de travaux réalisés et financés par l'agence de l'eau.

**M. RAOULT** s'exprime avec l'autorisation du Président.

**M. RAOULT** rappelle que la société ETERNIT installée dans la région produisait des tuyaux en amiante ciment. Elle était la moins chère lors des appels d'offres, d'où l'importance du réseau en tuyau amiante ciment. Il s'agit d'un héritage lourd à porter. Il mentionne également la nature des sols qui ne facilite pas la durée de vie des tuyaux. Il fait référence également aux périodes de sécheresse qui font se rétracter les sols et casser les tuyaux. Il rappelle que la priorité est aujourd'hui les interconnexions, et qu'il faut faire des choix financiers.

**M. LEMAY** souligne qu'il faut se poser la question, au moment de l'investissement, de la qualité du matériel. Il précise que la qualité de l'investissement réduit la quantité de travaux.

BG S

**La délibération « ECONOMIES D'EAU »**

**avec 34 dossiers**

**(n°18-I-030)**

**est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

N'a pas participé au vote et au débat (sauf avec autorisation du Président) pour les dossiers concernés M. RAOULT Paul,

15 dossiers : 57220.00, 57221.00, 57222.00, 57223.00, 57224.00, 57225.00, 57226.00, 57227.00, 57228.00, 57274.00, 57275.00, 57276.00, 57277.00, 57302.00, 57311.00 - Régie Noréade

**4.3. Participations financières à la protection de la ressource en eau souterraines  
(ligne X230)**

**Dossiers présentés**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.3. du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

● **3 dossiers de participation financière pour un montant de 96 765 €.**

- 57432.00 SIAEP MONCHY BRETON LA THIEULOYE
- 99137.01 SIEA BERNAVILLOIS
- 53389.00 SIVU BOIS MACHY

Pas de remarque.

**La délibération « PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES »**

**avec 3 dossiers**

**(n°18-I-031)**

**Est adopté à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**4.4. Participation financière à la protection de la ressource aux acquisitions foncières  
(ligne X232)**

**Dossier présenté**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.4. du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 185 748 €.**

- 57333.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

**REMARQUES ET DEBATS :**

M. RAOULT souligne qu'il s'agit d'un dossier important au vu de la fragilité du ravitaillement en eau de la Métropole de Lille. Il rappelle que ce champ captant est très sensible d'où l'interdiction du contournement du Sud de Lille.

M. BARBIER s'interroge quant au devenir des terrains achetés sur le champ captant.

m

B4

**M. DETOURNAY** s'exprime avec l'autorisation du Président,

**M. DETOURNAY** informe que ceux-ci vont être cultivés en bio ou conservés en zones naturelles afin de préserver la nappe de la craie très fragile à cet endroit. Il précise que le PLU de 21 communes va être refait sur ce champ captant.

**M. BARBIER** souligne qu'il faut valoriser la communication afin de préserver les espaces naturels, qu'il y a encore beaucoup d'endroits où il est très difficile de mettre en place ou de valoriser un territoire sur lequel il faut limiter l'acquisition foncière et préserver la ressource.

**M. PATRIS** souligne que grâce à la préservation des champs captants, la qualité de l'air est également défendue.

### **La délibération « PROTECTION RESSOURCE ACQUISITIONS FONCIERES »**

**avec 1 dossier**

**(n°18-I-032)**

**est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés (sauf avec autorisation du Président)**

**M. DETOURNAY** Alain, 1 dossier : 57333.00 - Métropole Européenne de Lille

### **4.5. Participation financière pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée (ligne X250)**

#### **Dossiers présentés**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.5. du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

• **1 dossier de participation financière pour un montant de 590 400 €.**

- 57163.00 REGIE NOREADE

#### **REMARQUES ET DEBATS :**

**Mme LACOMBLEZ** s'interroge sur les limites qu'il pourrait y avoir à privilégier les interconnexions pour avoir une bonne qualité de l'eau. Elle souligne le fait qu'il serait préférable de trouver les causes de la pollution dans les bassins de captage.

**M. LEMAY** mentionne que le problème a déjà été évoqué, et ne doit pas empêcher le travail. Il faut continuer à travailler sur les causes réelles des pollutions.

**M. PREVOST** rappelle qu'il s'agit de ce qui est écrit dans le SDAGE sur les problèmes d'approvisionnement en eau potable. Il souligne que la solution à court terme est de travailler sur les interconnexions mais qu'à long terme c'est de récupérer la qualité des champs captants. Il précise qu'il s'agit de la politique animée par les services de l'Etat.

**Mme VALLEE** ajoute que dans le programme, il y a l'obligation de mettre en place une ORQUE ainsi qu'un plan d'action avant d'accorder un financement. Elle précise que sur le cas précis du dossier, le nickel est d'origine naturelle.

**La délibération « AMELIORATION QUALITE EAU POTABLE DISTRIBUEE »**  
**(n°18-I-033)**

**est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. RAOULT Paul,**  
**1 dossier : 57163.00 - Régie Noréade**

**4.6. Participations financières à la sécurisation de l'alimentation en eau potable**  
**(ligne X251)**

**Dossiers présentés**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.6. du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

• **11 dossiers de participations financières pour un montant de 4 796 816 €.**

- 57861.00 SIAEP GUESCHART
- 57845.00 CA ST QUENTINOIS
- 56819.00 CA LENS-LIEVIN
- 57210.00 CA LENS LIEVIN
- 57211.00 CA LENS LIEVIN
- 57527.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57500.00 REGIE NOREADE
- 57669.00 REGIE NOREADE
- 53358.00 SIEA REGION LUMBRES ET FAUQUEMBERGUES
- 57489.00 SIAEP REGION NAOURS
- 57722.00 SICOM ADDUCTION D'EAU AMBLETEUSE

**REMARQUES ET DEBATS :**

**M. RAOULT** avec l'autorisation de s'exprimer donnée par le Président souligne que le dossier de la Communauté Agglomération Lens Liévin est fondamental pour le secteur. Il indique que le schéma va permettre de résoudre « des querelles de voisinage »

**M. BARBIER** demande si la notion de changement climatique et de baisse des nappes est bien prise en compte, sachant que demain, il n'y pas forcément la capacité à approvisionner.

**M. KARPINSKI** rappelle qu'il s'agit pour les dossiers présentés, de dossiers d'urgence et précise que cette notion de changement climatique est bien prise en compte dans leur schéma directeur, que cela est bien indiqué dans les cahiers des charges des bureaux d'études.

**La délibération « SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE »**  
**avec 11 dossiers**  
**(n°18-I-034)**

**est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. DETOURNAY Alain, 1 dossier :**  
**57527.00 - Métropole Européenne de Lille**

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. RAOULT Paul**  
**2 dossiers : 57500.00, 57669.00 - Régie Noréade**

*m*

*34*

#### **4.7. Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites (ligne X252)**

##### **Dossiers présentés**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.7. du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

● **7 dossiers de participations financières pour un montant de 715 015 €.**

- 57645.00 CA PAYS DE SAINT OMER
- 57652.00 CA PAYS DE SAINT OMER
- 57343.00 MONTDIDIER
- 57426.00 SEA COLLECTIF FRUGES COUPELLE NEUVE
- 57806.00 CC OISE PICARDE
- 57476.00 SIADEP HEM
- 57808.00 SIAEP REGION COLEMBERT

##### **REMARQUES ET DEBATS :**

**M. RAOULT** explique que les dossiers sont liés à la sécheresse de l'an dernier. Il souligne que des interconnexions non prévues doivent être réalisées avec ce nouveau phénomène. Il indique que le système atteint ses limites.

**M. BARBIER** rappelle que les programmes ont une durée de vie courte, que cependant les aléas arriveront vers 2050.

##### ***La délibération « ECONOMIE D'EAU RECHERCHE FUTITES »***

***avec ses 7 dossiers***

***(n°18-I-035)***

***est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

**N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés : M. COTEL Jacques,  
1 dossier : 57806.00.00 - Communauté de Communes de l'Oise Picarde**

#### **5 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE**

##### **5.1. Situation des engagements**

c.f. tableau de situation des engagements en point n°5.1 du dossier de la CPI du 28 septembre 2018.

##### **5.2 Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)**

##### **Dossiers présentés**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.2. du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

● **4 dossiers de participation financière pour un montant de 219 659 €.**

- 57688.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 57750.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 99346.01 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 57816.00 INSTITUT SUPERIEUR DE L'AGRICULTURE

## REMARQUES ET DEBATS :

**M. LEMAY** souligne qu'il est inquiétant que l'agence soit si peu avancée sur les investissements pour l'agriculture.

**M. BIZAIS** précise que les dossiers qui entrent dans le cas du PDRR sont gérés avec l'autorité de gestion de la Région de manière partenariale. La définition des chiffres arrivent plutôt en fin d'année.

**M. VALIN** complète en indiquant que cela fait l'objet d'appel à projet d'investissement culture avec des dossiers déposés tardivement, les chiffres sont analysés et arbitrés en septembre avec les partenaires financiers.

**M. LEMAY** souligne que la décision de la commission est relativement restreinte par rapport à l'ensemble des décisions à prendre.

**M. VALIN** ajoute que la délibération relative aux pollutions diffuses d'origine agricole définit bien que le directeur général a délégué pour les sujets qui découlent des pollutions diffuses.

**M. BARBIER** indique qu'il est favorable à toutes les mesures pour la diminution des pollutions diffuses. Il souhaite avoir l'indicateur en ce qui concerne les pollutions diffuses afin de trouver les bonnes mesures et les bons financements.

**Mme LACOMBLEZ** ajoute que l'élevage est un point essentiel si l'on veut protéger les captages, à condition qu'il s'agisse d'un élevage à l'herbe. La DRAAF soutient des groupements d'intérêts économiques et environnementaux qui ont comme projets de voir dans quelle mesure il est possible d'améliorer l'autonomie alimentaire d'un élevage en privilégiant l'herbe. En ce qui concerne ECOPHYTO, globalement les pratiques agricoles se sont améliorées. Elle souligne que l'évolution des produits phyto est due à une évolution des assolements.

**M. BARBIER** souligne qu'il est préférable de mettre 100 ou 200 hectares de prairies dans les secteurs clés pour maintenir l'élevage et maintenir la production d'herbe. Il indique qu'il vaut mieux un petit investissement.

**M. VALIN** précise que cela s'appelle les Paiements pour Service Environnementaux mais que cela n'est pas inscrit dans la PAC.

**M. FAICT** intervient avec l'autorisation du Président LEMAY. Il rappelle que l'élevage rencontre des problèmes de rémunérations et de revenus, qu'il faut mettre en avant le travail rendu et que les assolements changent et cela a des conséquences.

**M. LEMAY** souligne qu'il y a également un problème avec le prix de la viande.

**M. FAICT** précise que cela est dû aux marchés mondiaux.

### ***La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES »***

***avec 4 dossiers***

***(n°18-I-036)***

***est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. FAICT Olivier,  
3 dossiers : 57688.00, 57750.00, 99346.01 - Chambre d'Agriculture de la Somme**



134

## 6 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

### 6.1 - Situation des engagements

cf. tableau de situation des engagements en point n°6.1 du dossier de la CPI du 28 septembre 2018.

### 6.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours d'eau (ligne X240)

#### Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation repris au point n°6.2 du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

● **6 dossiers de participations financières pour un montant de 1 610 216 €.**

- 57588.00 ASS SYNDICALE DE LA RIVIERE DE LA SELLE
- 56839.00 ASS DES BAS CHAMPS DE CAYEUX
- 57724.00 COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS
- 57488.00 FEDERATION DU PDC PECHE ET LA PROTECTION MILIEU AQUATIQUE
- 57721.00 SYNDICAT MIXTE VALLEE DE LA HEM
- 57903.00 CC DU PAYS DE MORMAL

M. LEMAY s'interroge quant à la réactivité dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques par rapport à d'autres domaines.

M. JOURDAN précise que la ligne de programme bénéficie de programmations pluriannuelles de contrat de pilotage qui permettent régulièrement de ramener des dossiers.

***La délibération « ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU »***

***avec ses 6 dossiers***

***(n°18-I-037)***

***est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. RAOULT Paul,  
1 dossier : 57903.00 - Communauté de communes du Pays de Mormal**

**N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. PATRIS Jacques,  
1 dossier : 57724.00 - Communauté Urbaine d'Arras**

### 6.3 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides (ligne X243)

#### Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation repris au point n°6.3 du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

● **8 dossiers de participations financières pour un montant de 1 663 161 €.**

- 56874.00 ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE
- 56875.00 ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE
- 56914.00 CC DE L'OISE PICARDE

- 56911.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 56895.00 PICARDIE NATURE
- 56920.00 SCI LES BOREL
- 56897.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS
- 57106.00 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES

**REMARQUES ET DEBATS POUR LES DOSSIERS D'ARCELORMITTAL :**

**M. LEMAY** souligne qu'il est souhaitable qu'une grande entreprise fasse des investissements pour l'environnement à l'intérieur de son périmètre.

**M. JOURDAN** ajoute que l'extension éventuelle de la société est bornée dans la convention durant l'attribution d'aides.

**M. DUJARDIN** souhaite connaître l'impact en termes de biodiversité ainsi que le gain apporté durant les 7 ans de la convention.

**M. JOURDAN** souligne que l'industriel bénéficie d'un appui, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage du conservatoire d'espaces naturels. Il précise qu'il y a un plan de gestion réalisé sur site avec des inventaires avant et après travaux afin d'attester de la réponse du milieu aux travaux qui sont financés. En ce qui concerne la typologie de travaux, il s'agit de travaux financés habituellement par les politiques classiques de l'Agence de l'Eau sur le milieu naturel.

**M. BARBIER** ajoute que lorsque la même typologie d'actions est financée au conservatoire du littoral, il n'y a pas de discussion sur la durée de vie des espaces mis en gestion. Il souligne qu'il est important de faire entrer de la biodiversité dans les entreprises mais il faut s'assurer de la pérennité de celle-ci après la convention vus les montants utilisés pour cette action.

**M. LEMAY** indique qu'une grande entreprise dispose d'un plan de développement, que celui-ci doit tenir compte de ce qui est engagé au niveau de la biodiversité.

**M. RAOULT** mentionne qu'il est important qu'ARCELORMITTAL reste à Dunkerque afin d'éviter d'avoir une friche à entretenir.

**M. PATRIS** indique qu'il a rencontré la société dernièrement et que celle-ci s'engage envers l'environnement. Il précise qu'en mesurant la qualité de l'air, il est possible de déterminer l'impact sur la biodiversité.

**M. LEMAY** confirme qu'une entreprise qui dépense de l'argent pour l'environnement est une société qui croit en l'avenir.

**Mme LEVEUGLE** demande s'il n'est pas possible d'avoir des conventions avec des garanties à long terme.

**M. BARBIER** indique que le Dunkerquois a une très haute valeur environnementale mais également un territoire fortement industrialisé.

**M. LEMAY** trouve qu'il est positif d'avoir de la part d'ARCELORMITTAL une volonté d'améliorer l'aspect biodiversité.

**M. JOURDAN** précise que la durée de 7 ans est une durée contractuelle de l'agence.

**M. BARBIER** réclame une clause en cas de fermeture de la société, afin d'avoir une vigilance par rapport à l'investissement de l'agence.

**M. VALIN** souligne qu'en cas de problème durant les 7 ans, la société devra rembourser.

*h*

*SK*

**La délibération « ENGAGEMENTS FINANCIERS PRIS EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DE ZONES HUMIDES »**

**avec ses 8 dossiers**

**(n°18-I-038)**

**est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. DUJARDIN Jean-Marc, 1 dossier : 56897.00 - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois**

**N'a pas participé au vote et au débat pour les dossiers concernés M. RAOULT Paul, 1 dossier : 56897.00 - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois**

**N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. DETOURNAY Alain, 1 dossier : 56911.00 - Métropole Européenne de Lille**

**N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés : M. COTEL Jacques, 1 dossier : 56914.00 - Communauté de Communes de l'Oise Picarde**

Sur les 8 dossiers présentés :

- 7 dossiers adoptés à l'unanimité,

- 1 refus de participation financière à la SCI Les BOREL, dossier n°56920 par 11 voix contre et 2 abstentions sur 13 votants en raison de l'objet social du demandeur qui ne permet pas de s'assurer de l'usage des fonds publics dans un but d'intérêt général ; c.f. création d'une délibération particulière 18-I-043

**REMARQUES ET DEBATS dossier BOREL :**

**M. DUJARDIN** souligne qu'il n'est pas possible pour une SCI de ne pas s'enrichir avec des travaux de rénovation.

**M. JOURDAN** précise qu'en ce qui concerne la valeur du bien, la difficulté se pose sur le fait que le financement des travaux puisse procurer une plus-value.

**Mme LEVEUGLE** s'interroge quant à la finalité du dossier sachant que la SCI BOREL est spécialisée dans la location de terrain. Elle mentionne que l'argent public va financer l'activité privée et qu'à ce titre-là elle est contre le dossier.

**M. BARBIER** indique qu'il s'agit d'une escroquerie, faire du business sur le dos de la biodiversité.

**M. LEMAY** propose de reporter le dossier au prochain CA.

**M. JOURDAN** souligne que si le dossier est présenté aujourd'hui c'est qu'il est éligible au cahier des charges.

**M. DUJARDIN** précise que la Région n'a pas aidé l'acquisition foncière, que le co-financement prévu par la Région n'est pas validé.

**M. JOURDAN** souligne que le tableau mentionne toujours des co-financements prévisionnels.

**M. VALIN** précise que ce dossier est dans l'esprit des appels à projets, que l'ouverture a été assez large afin de ramener un maximum de dossiers.

BK  
f

**La délibération « REFUS DE PARTICIPTION FINANCIERE A LA SCI LES BOREL »**

**avec 1 dossier refusé**

**(n°18-I-043)**

**Est adopté à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**Délibération créée en séance suite à refus de participation financière  
(cf point précédent annexe au PV)**

**6.4 – Participations financières en faveur de la prévention des inondations  
(ligne X244)**

**Dossiers présentés**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.4 du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 192 518 €.**
- 57062.00 AMENAGEMENT HYDRAULIQUE VALLEE SCARPE BAS ESCAUT
- 57788.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE

**REMARQUES ET DEBATS :**

**M. RAOULT** demande où se situe le bassin versant de la Rie.

**M. JOURDAN** précise qu'il se situe sur les communes de Maing et de Trith Saint Léger.

**M. DUJARDIN** s'interroge sur le coût de revient à l'hectare sur la zone d'extension de crues de Orchies. Il demande s'il y a eu une estimation des domaines.

**M. JOURDAN** précise que les coûts pour le maître d'ouvrage sont de 51 000 € par hectare car il s'agit de milieux humides. Il rappelle que les aides de l'agence sont plafonnées à l'hectare selon la nature des terrains. Il indique que le taux d'aide pour ce dossier est de 40 %, qu'il s'agit du taux de travaux. Il indique que pour chaque acquisition foncière, il y a une estimation de France Domaine.

**La délibération « PREVENTION DES INONDATIONS »**

**avec ses 2 dossiers**

**(n°18-I-039)**

**est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**6.5 – Participations financières en faveur de l'acquisition de zones humides et au  
maintien de la biodiversité  
(ligne X245)**

**Dossier présenté**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.5 du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

- 2 dossiers de participation financière pour un montant de 673 685 €.
- 577940.00 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES
- 576780.00 DEPARTEMENT DU NORD

**PAS DE REMARQUE**

***La délibération « AQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE »  
avec 2 dossiers  
(n°18-I-040)***

***est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

**6.6 – Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité  
écologique  
(ligne X246)**

**Dossiers présentés**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.6 du dossier de la CPI du 28 septembre 2018) :

- 3 dossiers de participations financières pour un montant de 545 540 €.
- 57770.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- 57930.00 FEDERATION DE LA SOMME POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
- 57910.00 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS

**REMARQUES ET DEBATS :**

**M. LEMAY** souhaite savoir s'il y a une bonne entente entre les différentes fédérations de pêche.

**M. JOURDAN** confirme que l'entente se passe bien

**M. RAOULT** rappelle que l'Agence de l'Eau Artois Picardie est exemplaire sur la continuité écologique des cours d'eau.

**M. BARBIER** mentionne que le bassin de l'Aa est l'un des plus avancés en termes d'épuration et de traitement selon une étude du CNRS. Il souligne qu'il reste cependant très critique mais que vu du côté national cela est très remarquable.

***La délibération « RETABLISSEMENT CONTINUTE ECOLOGIQUE COURS D'EAU »  
avec 3 dossiers  
(n°18-I-041)***

***est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

**N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. ROUSSEL Bruno,  
1 dossier : 57910.00 - Syndicat Mixte Canche et Affluents**

## 7 – APPUI A LA GESTION CONCERTEE

### 7.1 - Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°7.1 du dossier de la CPI du 28 septembre 2018.

### 7.2 – Participations financières en faveur de l'élaboration et du suivi des SAGE (ligne X290)

#### Dossier présenté

- 1 dossier de participations financières pour un montant de 102 325 €.
- 57717.00 CU ARRAS

**PAS DE REMARQUE**

***La délibération « ELABORATION ET SUIVI DES SAGE »  
avec 1 dossier  
(n°18-I-042)***

***est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

**N'a pas participé au débat pour les dossiers concernés M. PATRIS Jacques,  
1 dossier : 57717.00 - Communauté Urbaine d'Arras**

**M. LEMAY** remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h43.

**LE VICE-PRESIDENT  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DES INTERVENTIONS**

  
**Stéphane HAUSSOULIER**

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE**

  
**Bertrand GALTIER**

**ANNEXES**  
**Délibération créée en séance « refus de PF SCI les BOREL »**

**DELIBERATION N° 18-I-043 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES  
INTERVENTIONS**

**TITRE : REFUS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA SCI LES BOREL - X243**

**VISA :**

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 16 mars 2018,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 17-A-037 du Conseil d'Administration du 13 octobre 2017 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la révision 18-19 du Xème Programme d'Intervention adoptée par délibération n°18-A-014 du Conseil d'Administration du 16 mars 2018,
- Vu la délibération n° 17-A-022 du Conseil d'Administration du 23 juin 2017 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu la délibération n° 17-A-027 du Conseil d'Administration du 23 juin 2017 relative à l'appel à initiatives en faveur de la biodiversité,
- Vu le rapport présenté au point n 6.3.2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 28 Septembre 2018,

**La Commission Permanente des Interventions décide :**

**ARTICLE UNIQUE**

Le dossier n° 56920 SCI LES BOREL ayant pour objet des travaux de restauration écologique en zones humides du site pilote de Coppenaxfort (tranche 1) sur les communes de Craywick et de Loon-Plage et d'un montant de participation financière sollicité de 511 744 € est refusé par la Commission Permanente des Interventions par 11 voix contre et 2 abstentions sur 13 votants en raison de l'objet social du demandeur qui ne permet pas de s'assurer de l'usage des fonds publics dans un but d'intérêt général.

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
PERMANENTE DES INTERVENTIONS**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE  
L'AGENCE**

**Patrick LEMAY**

**Bertrand GALTIER**